

Le Courrier Sud > Actualités

700 chutes sur les chantiers de construction en 2013, c'est trop!



[François Cattapan](#)

Publié le 11 mai 2014

PRÉVENTION - Au cours des récentes années, il se produit en moyenne près de 700 chutes par an sur les chantiers de construction au Québec. C'est environ deux drames par jour qui pourraient être évités par des mesures préventives.



L'image évocatrice d'une des affiches qui seront placées bien en vue à proximité des chantiers de construction. (photo : François Cattapan)

Ces chiffres ont été dévoilés par la Commission de santé et sécurité au travail (CSST), à l'occasion du lancement de sa une nouvelle campagne de sensibilisation qui vise à prévenir les chutes dans l'industrie de la construction. Les chutes de hauteur représentent une part importante des lésions enregistrées dans ce secteur. Des lésions souvent graves, voire mortelles. On déplore trois décès en 2013.

Pourtant, des moyens de prévention existent pour contrer ces accidents. C'est pourquoi, à l'aube de la saison forte dans l'industrie de la construction, la CSST rappelle aux employeurs et aux travailleurs du secteur qu'il est essentiel de prendre les moyens pour prévenir les chutes. La campagne s'étendra tout le mois de mai et sera

renforcée par des affiches à proximité des chantiers et des messages à la radio

«Le Code de sécurité pour les travaux de construction est très explicite. Tout travailleur doit être protégé s'il s'expose à un danger de chute de plus de trois mètres. Cela peut être empêché à l'aide de garde-corps, ou limiter par l'installation de filet, sinon éviter par l'usage de harnais», explique Dorothée Vallée, spécialiste en prévention à la CSST.

Méthodes de travail

Les méthodes de travail évoluent et permettent dans certains cas de réduire le travail en hauteur, afin de diminuer les risques de chute. Par exemple, l'assemblage au sol est une technique moderne de construction qui permet, entre autres, de construire un toit au sol pour ensuite le hisser à l'aide d'une grue.

Reste que le milieu de la construction a des habitudes téméraires bien ancrées. Le nombre de chutes reste stable autour d'une moyenne de 679 par an au cours des cinq dernières années, alors que les heures travaillées ont augmenté. La CSST y voit donc amélioration, mais après chaque enquête sur le site d'un accident de travail, elle constate toujours qu'il y a eu un manquement à la sécurité. D'ailleurs, on recense 878 arrêts de travail sur les chantiers de construction du Québec pour cette même raison en 2013.

Accidenté du travail à la suite d'une chute de hauteur sur un chantier résidentiel qui l'a cloué à un fauteuil roulant et conférencier en prévention, Jonathan Plante appuie le message de la CSST. «Je demande aux gars de chantier qui perçoivent un risque potentiel à la sécurité de penser à deux choses : les répercussions d'une blessure sur vos proches et sur vos activités préférées. Dans mon cas, j'ai joué ma dernière partie de hockey à vie la veille de mon accident. De plus, je dois me priver de petits plaisirs comme accompagner mes enfants à la plage ou lors de leurs premiers coups de patin.»

Pour plus d'information sur la prévention des accidents de chantier ou voir une capsule-témoignage de Jonathan Plante : www.dangerconstruction.ca



-200 000 employeurs cotisants et 3,7 millions de travailleurs bénéficiaires